

## INSECTICIDE FONGICIDE ANTI-TERMITES CONCENTRÉ



### CONDITIONNEMENT

Bidon 6 Litres,  
(Soit 60 Litres de PAE)

### STOCKAGE

Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans un endroit sec à l'abri de la lumière du jour et de l'humidité.  
Hors Gel.

### NETTOYAGE

Rincer le matériel et les équipements (produits non séché) à l'eau.

### SÉCHAGE

24 à 48 heures en atmosphère ventilée (en fonction de la nature des supports, de sa capacité d'absorption et des conditions atmosphériques



### CONSOMMATION

Les consommations du XILIX IFC 300 varient suivant les essences, les sections et le mode d'application.

En préventif de 100g/m<sup>2</sup> pour les bois résineux et feuillus (classe 1,2) à 200g/m<sup>2</sup> pour les bois feuillus (classe 3.1).

En curatif 300g/m<sup>2</sup>.



Fabricant & Distributeur

ZA Collignon  
26770 Pantaleón Les Vignes Tél : +33  
(0)4 75 27 49 00  
Fax : +33 (0)4 75 27 49 01  
contact@sodif-france.com

### DÉFINITION

XILIX IFC 300 est une microémulsion concentrée à diluer insecticide, fongicide et anti-termites destinée au traitement préventif (classe d'emploi 1, 2, 3.1) et curatif des bois de construction (Charpentes, Ossatures ...) et bois massifs.

### CARACTÉRISTIQUES

XILIX IFC 300 est une microémulsion concentrée  
Nature du concentré..... Liquide jaune pâle translucide  
Masse volumique à 20°C..... 1.03 Kg / L  
PH..... Neutre  
Point éclair..... > 100°C (Ininflammable)  
Sans odeur

#### Matières actives :

- |   |               |   |              |
|---|---------------|---|--------------|
| ✓ | Perméthrine   | ✓ | Tébuconazole |
| ✓ | Propiconazole | ✓ | IPBC         |

D'une part, les performances du XILIX IFC 300 ont été établis suivant la norme EN599 (performances des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir garantir une protection au bois contre les risques de la classe d'emploi 1 à 3.1 telle que définie dans la norme EN335, à partir des essais normalisés d'efficacité préventive :

- EN46 contre les capricornes
- EN113 contre les basidiomycètes
- EN118 contre les termites,

D'autre part, les performances du XILIX IFC 300 ont été établis suivant la norme EN14128 (performances des produits curatifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques), à partir des essais normalisés d'efficacité curative :

- EN1390 contre les capricornes
- EN370 contre les vrillettes

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après l'épreuve de vieillissement accéléré EN73 (épreuve d'évaporation) et/ou EN84 (épreuve de délavage) afin de garantir la durabilité du produit appliqué XILIX IFC 300.

### PRÉCAUTION D'EMPLOI

L'humidité du bois au moment du traitement doit être < 25%.

Ne pas traiter les bois gelés

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Faire un essai préalable sur les bois exotiques ou riches en tanin.

Les extrémités et les coupes doivent être traitées pour garantir l'efficacité du traitement.

Retraiter les bois en cas de ponçage, coupe, etc...

Pour une utilisation en extérieur, les bois traités pour un usage en classe d'emploi 3.1, doivent être recouverts par une finition.

### PRÉPARATION DU PRODUIT

XILIX IFC 300 est un produit concentré doit être dilué avant utilisation à raison de 10% m/m dans l'eau.

IFC 300	EAU	IFC 300 PAE
6 Litres	54 Litres	100 Litres

- Le mélange s'effectue par ajout du concentré dans l'eau sous agitation douce.
- Veiller à consommer sur le chantier la totalité du produit dilué

### MODE D'EMPLOI – TRAITEMENT

Le traitement s'effectue par application de surface (pulvérisation basse pression maximum 5 bars) et/ou injection en profondeur.

Bien homogénéiser le produit avant application.

# XILIX IFC 300

Familie	Préventif	X
	Curatif	X
	Hydrodispersable	X
	Solvant pétrolier	
Nature	Prêt à l'emploi	
	Concentré	X
Bois	Résineux	X
	Feuillus	X
Usage	Intérieur	X
	Extérieur	X
Insectes	Capricornes (Préventif curatif)	X
	Lyctus (préventif)	X
	Lyctus (curatif)	X
	Vrillettes (Préventif curatif)	X
Champignons	Termites (préventif curatif)	X
	Anti-bleu	
	Anti-moisissures	
	Pourriture cubique	X
Classe d'emploi	Pourriture fibreuse	X
	1	X
	2	X
	3.1	X
Type d'application	Autoclave	
	Badigeonnage	X
	Trempage court	
	Aspersion	
	Double pulvérisation	X
	Flow-coating	
	Injection	X
Conditionnement	1 L	
	6 L	X
	20 L	
	100 L	
	220 L	
	1 000 L	
	6 KG	
	21.5 KG	
	Vrac	

L'effet du traitement est immédiat et optimal dès l'étape de la fixation. L'aspect du bois n'est pas affecté par l'application du XILIX IFC 300 Compatible avec tout type de finitions.

## Traitement préventif :

Application par pulvérisation basse pression en 1 ou 2 couches espacées de 15-30 min, en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

## Traitement curatif :

Pour les bois nécessitant l'injection : 3 injections disposées en quinconce, par mètre linéaire, environ 20 ml de produit/puit, suivit d'une pulvérisation à basse pression en 2 couches espacées de 15-30 min en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Pour les bois ne nécessitant pas un traitement par injection, il faut pulvériser à basse pression en 3 couches espacées de 15-30 min en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Avant d'appliquer le produit, il faut procéder pour les bois massifs comme pour les bois lamellé-collé aux opérations minimales de sondage, bûchage, décapage (si présence de finitions), broissage et dépoussiérage.

Tous les bois infestés, ne présentant plus de résistance, doivent être démontés et remplacés. L'injection en profondeur sur les pièces de fortes sections (chevrons, bastaings, etc.) peut-être réalisée par un remplissage répété des trous, ou par un appareil approprié sous une faible pression.

Le traitement en profondeur doit être réalisé sur les parties attaquées, mais également en débordant de part et d'autre de cette zone.

## SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.

Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.

Port d'EPI obligatoire : gants en latex, néoprène, ou nitrile pour les mains ; lunettes à coque, masque à cartouches, casque, masque, écran facial pour la tête, le visage et les yeux ; vêtement de travail, chaussures de travail ou bottes pour le reste du corps (voir la catégorie EPI dans notre catalogue SODIF).

## ENVIRONNEMENT

Le résidu de produit, l'emballage et tout autre déchet lié au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet, et traités en centre spécialisé conformément à la réglementation en vigueur.

Les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Les déchets de chantiers doivent être transportés en véhicule fermé ou bâché.

Pendant la totalité de la période de traitement du bois, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun constituant du produit ne parvienne dans le sol.

Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Toutes les espèces de chauve-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'elles ne soient pas exposées à ce produit lors de l'application.

Ne pas traiter les ruches.

Utilisez les biocides avec précaution et avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Se référer aux informations disponibles dans la fiche de Données de Sécurité du Produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du bois » de L'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris).

Les informations contenues dans ce document sont destinées à aider les utilisateurs. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité, les conditions d'emploi échappant à notre contrôle. Les caractéristiques citées des produits fabriqués dépendent des conditions de conservations et de mise en œuvre. Les renseignements que nous donnons reflètent la réglementation en vigueur et les connaissances techniques que nous avons acquises à la date de la notification de la présente fiche. Avant tout mise en œuvre, s'assurer que la présente fiche technique n'a pas été modifiée par une édition plus récente susceptible de prendre en compte des données nouvelles